

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 6 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, LA PORTA Christophe, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

Absents excusés :

L'HELGOUALC'H Nadège donne pouvoir à PAIN Sylvie
FAGOT Hervé donne pouvoir à SENÉE Régis
DE MIRANDA Anne-Marie

Secrétaire de Séance : Mme SAIPHOU Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18



Délibération 2025-03 : Etude de faisabilité de l'extension de l'école maternelle – demande de subvention au titre de l'appel à projets du Département

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ROUSSARIE.

Vu la délibération 2025-01,

Vu la proposition de l'entreprise CPO au tarif de 21 312.50 € HT,

Monsieur ROUSSARIE informe le conseil municipal que ces frais d'étude sont éligibles à une aide du Département dans le cadre du volet 3 de l'appel à projets. Le Département alloue une enveloppe au Conseiller Départemental de secteur. L'aide au financement est définie par une commission cantonale d'élus locaux. Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 15 janvier 2025.

Comme il s'agit d'une étude de faisabilité, il faut réaliser une demande spécifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Etude	21 312.50 €	4 262.50 €	Etat	7 459.37 €
			Région	
			Département	7 459.37 €
			Autres	
			AUTO-FINANCEMENT	6 393.76 €
Total	21 312.50 €	4 262.50 €	Total	21 312.50

- sollicite une subvention de 7 459.37 € au titre du volet 3 de l'appel à projet du Département, correspondant à 35 % du montant du projet HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 16/01/2025

La secrétaire de séance

Amélie SAIPHOU

Le Maire

Jean-Pierre BOTHEREAU

